L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 JANVIER 1888. 61me Année

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, in Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 17 JANVIER 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuillletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuillletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix fixé de 10 cts la ligne, voir à la page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Hy. Stern & Co., à leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

L'avenir de l'industrie sucrière louisianaise.

Le message du Président Cleveland a causé de l'alarme dans le monde industriel et dans le monde agricole américain; il y a prévoqué le découragement et failli arrêter bien des entreprises en cours d'exécution, bien des progrès importants, bien des initiatives féconde. Au moment où l'on s'y attendait le moins, il a déplacé le terrain de la discussion et posé nettement la question de la révision du tarif, comme mûre pour la discussion, comme une affaire d'urgence, comme le seul objet qui fût digne d'occuper l'attention du Congrès et du pays. Fait plus grave encore: il a indiqué dans quel sens, selon lui, le problème devait être résolu, et tout en proclamant le contraire, tout en arborant le drapeau de la neutralité entre les deux écoles économiques, il a tenté de faire verser l'Etat de son protectionnisme presque séculaire dans le libre-échange, qui n'a jamais fait que de courtes apparitions dans notre histoire.

Cette pointe poussée brusquement par le Président Cleveland hors de son chemin habituel, est d'autant plus regrettable, que, depuis trente ans au moins, nous ne nous rappelons pas un seul Président qui ait, avec tant de consistance et d'un pas aussi sûr, marché dans la voie droite, sans jamais broncher, sans avoir jamais éprouvé un instant de faiblesse. Quand on connaît ses antécédents, on est obligé d'admettre qu'il a dû obéir à une profonde conviction. Est-ce une raison pour ne pas le critiquer, pour ne pas protester contre les condescendances des membres du Congrès qui se laissent dominer par son influence, pour jeter, comme dit le peuple, le manche après la cognée et désespérer de l'avenir? Nous ne le croyons pas. Nous sommes, sur ce point, de l'avis du *Courier Journal*, qui fait autorité en pareille matière. Il a la ferme confiance qu'on n'osera pas réduire le tarif et s'exposer ainsi à désorganiser le travail dans la plupart des Etats manufacturiers, à provoquer le mécontentement des classes laborieuses, à la veille des élections présidentielles. Ce serait, de la part des démocrates, comme de la part des républicains, jouer trop gros jeu. Les démocrates du Sud ne peuvent pas plus s'attaquer aux industries manufacturières du Nord, que les républicains du Nord mettre en péril les industries agricoles du Sud. C'est ce qu'a, suivant notre confrère, dû savoir les planteurs sucriers de la Louisiane.

L'argument est spécieux; il n'est pourtant pas aussi puissant qu'il paraît l'être, parce qu'il est possible qu'on isole l'industrie sucrière de la canne, qui n'a zéroso qu'en l'Etat qui n'a, après tout, pour le défendre, que six délégués au Congrès. Comment une aussi faible escouade pourrait-elle résister au gros bataillon des représentants d'une trentaine d'Etats qui ont des intérêts, nous les dirons pas hostiles—il y a toujours d'opposition réelle entre les intérêts des diverses parties d'une même contrée, toutes sont solidaires les unes des autres —mais différents, au moins en apparence, et n'étant attachés par aucun lien direct à notre industrie? Ce qui n'est pas passé, depuis un grand nombre d'années, prouve qu'à cet égard les craintes sont illusoires et qu'on aurait tort de chercher à se dissimuler le danger.

On ne peut placer le sucre de la Louisiane sur le même pied que le coton, le riz, ou même les fruits semi-tropicaux, qui intéressent plusieurs Etats.

Le coton est une production tout à fait privilégiée par le sol et par le climat; il n'a pas besoin de protection douanière et la région dont il fait la richesse est immense; elle s'étend, de l'Atlantique bien loin à l'ouest du Mississippi, et des rives de l'Ohio aux bords du Golfe. La canne à sucre, au contraire, n'est cultivée que dans un seul Etat et sa production est loin de répondre aux besoins du pays. Les neuf dixièmes du sucre consommé aux Etats-Unis viennent du dehors et nous en importons plus de deux milliards cinq cent millions de livres.

Nous ne reprocherons pas à tous ces produits importés d'être le fruit du travail forcé, de l'esclavage, à qui l'on donne ainsi la préférence sur notre travail libre et largement rétribué. Il semble que cet argument n'a plus aucune valeur sur des populations dont l'abolitionisme a fait jadis tant de tapage et causé tant de désastres, mais nous insisterons sur les revenus que ces importations procurent à l'Etat et qui équivalent au tiers des recettes totales du trésor. C'est là une raison parfaitement valable, en tout temps. Rien de ce qui touche le Nord, qui est si riche et si puissant, ne rapporte autant et, cependant, tout cela est soigneusement protégé par des droits de douane qui rendent tout à fait impossibles les grosses importations de matières similaires. Pourquoi n'a-t-on pas accordé la même protection au sucre qui fait, chaque année, tomber tant de millions dans la caisse nationale? Si la culture de la canne avait été possible dans le Massachusetts, dans le Connecticut, dans le New Hampshire, etc., il y a plus de cent ans qu'il y aurait encouragée, comme on l'a fait pour les fabriques de cotonnades, et qu'elle s'y serait propagée sous l'égide d'un puissant tarif. Les Etats du Nord n'ont pas à se vanter outre mesure des progrès de leurs manufactures; quand le Sud a voulu profiter des conditions qu'on leur avait faites, nous ce rapport, il a réussi tout autant qu'eux, et ses filatures s'améliorent et se multiplient plus rapidement encore que les leurs.

On reproche à l'industrie sucrière de la Louisiane de ne s'être pas propagée; pourquoi est-elle pu le faire, puisqu'on ne l'a toujours aidée, juste autant qu'il le fallait pour qu'elle ne mourût pas; jamais assez, pour qu'il lui fût permis de se développer convenablement. Si l'on s'était conduit à son égard comme envers l'industrie des textiles, il y a longtemps qu'elle aussi aurait gagné du terrain. Elle occuperait pas seulement une portion de la basse Louisiane, mais la plus grande partie des plages du Golfe, de la Floride au Rio Grande. Il faudrait compter avec elle, parce que, défendue par cinq ou six Etats, elle pourrait peser d'un poids lourd dans la balance électorale.

On se trompe donc, quand on croit que l'industrie sucrière sera sauvée, parce qu'on n'osera pas bouleverser le tarif de fond en couille. On s'est habitué, aux Etats-Unis, à la considérer comme tout à-fait isolée et à la traiter comme telle. Si on la respecte, ce ne sera pas pour ses mérites intrinsèques, pour les services qu'elle rend au pays; le secours lui viendra, il lui vient, déjà, d'ailleurs. Cela est triste à dire, mais c'est la vérité vraie.

Aux Etats-Unis, en ce moment, on ne fait plus de sucre seulement avec la canne; on en a entrepris la fabrication avec le sorgho, avec la betterave. Ce sont ces industries similaires qui pèsent dans la balance et sont d'importants concurrents pour la mère. Le succès de l'exploitation de la première plante est incontestable; il a attiré l'attention des populations et du gouvernement. C'est même sur le sorgho que le Commissaire de l'agriculture a fait, à ses frais, les premiers essais de la diffusion. Or, le sorgho, qui rend une quantité considérable de sucre et de matière succharine donnant un excellent sirop, pousse fort bien dans la plupart des Etats de l'Ouest et du Sud. Il y a près d'un quart de l'Union qui est intéressé à cette culture.

D'un autre côté, le terrible Claus Spreckles, qui nous a fait, si longtems, une rude guerre dans les îles Sandwich, où il était tout puissant, vient de les abandonner, à la suite de la révolution qui y a annihilé son influence. Il s'est établi dans la Californie, où il va faire, au moyen de la betterave, une redoutable concurrence à ses anciens établissements de l'Océanie. Claus Spreckles est puissant; il possède des millions dont il fait un usage hardi et habile. La betterave qui nous est, depuis vingt ans, funeste en Europe, nous devient ainsi fort utile dans le Far West.

Ce n'est pas par amour pour nous que le spéculateur travaille, assurément, mais il ne nous en rend pas moins de signalés services et nous lui en devons une certaine reconnaissance.

Voilà, en réalité, ce qui sauvera l'industrie sucrière, ce qui lui permettra de traverser victorieusement la crise qui se prépare. Quant à la concurrence que le sorgho et la betterave peuvent nous faire, nous n'avons pas à la redouter avant un demi-siècle.

D'ici là, la canne à sucre aura fait elle-même bien des progrès; elle aura gagné du terrain, non seulement dans la basse Louisiane, mais sur les bords du Golfe; elle sera arrivée à suffire, par elle-même, aux besoins des deux tiers au moins de la consommation nationale. De cela nous ne doutons pas un seul instant, mais nous en sommes redevables aux auxiliaires étrangers qui viennent à notre aide, et notre premier devoir est de nous ligner avec eux pour combattre l'ennemi commun. C'est notre union avec le sorgho et la betterave qui nous rendra invincibles et nous fera triompher dans la lutte qui commence.

Association d'assurance de la Nouvelle-Orléans.—L'année qui vient de prendre fin n'a pas été brillante pour le commerce, pour les affaires en général. Bien des institutions financières ont pu traverser sans se laisser, et non ancantir, du moins fortement ébranler par les nombreux désastres qui l'ont marquée. Celle dont nous nous occupons ici, disons-le en la félicitant, est une des rares qui mettent sous les yeux du public un état de situation plus que satisfaisant. En effet, l'exposé que l'on trouvera plus loin et qui est le dix-huitième que l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans livre à la publicité depuis sa création, est de nature à convaincre les plus sceptiques que ses affaires ont été admirablement dirigées avec une scrupuleuse prudence. Les primes encaissées se sont élevées à $302,529 14; et, toutes dépenses acquittées, les gains ont atteint la somme de $13,588 90. L'actif de l'Association est de ceux que l'on aime à citer; aussi le signale-t-elle avec fierté à l'attention de ses actionnaires et de ses assurés.

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St. Jean-Baptiste, du 14 janvier:

La commission des levées prend un intérêt tout particulier à notre paroisse en ce moment et sur plusieurs points des deux rives elle construit de nouvelles levées. Dans la partie inférieure du 5e ward, elle vient d'entreprendre de nouveaux terrassements sur une longueur d'un mille et elle y met de telles proportions que désormais les habitants de la région n'auront plus à craindre l'ennemi de front. Si l'attaque ne doit pas les surprendre par derrière ils pourront narguer les plus hautes crues des années à venir. Ce qu'il y a de regrettable, toutefois, c'est que tant de batisses doivent être démolies pour faire place au nouveau tracé.

—Samedi dernier, a eu lieu, à l'église St. Pierre, le mariage de M. Edouard Vicknair et de Mlle Félicie Vicknair.

Le même jour, à la même église, ont aussi été mariés M. Hamilton Clément et Mlle Eulalie Furrate.

Aujourd'hui, à 1 1/2 heure de l'après-midi, à l'Eglise de Notre-Dame du St. Rosaire, à St. Charles, sera célébré le mariage de M. Chas. F. Montégut et de Mlle Elvina Haydel.

Dans la paroisse St. Jacques, à l'Eglise St. Philippe, aujourd'hui à 1 heures, M. Lézin Waguespack et Mlle Eva Laurent recevront la bénédiction nuptiale.

—La direction des écoles publiques pour la paroisse St. Jean-Baptiste se réunit aujourd'hui à 10 heures, à la maison de cour. Si les ressources le permettent, les écoles seront probablement ouvertes bientôt.

—Avant-hier, jeudi, est décédé, en cette paroisse, M. Pierre Clément Arseneaux, âgé de 24 ans. Ce jeune homme n'était arrivé que depuis une semaine dans notre paroisse, où il était venu pour se fixer, mais d'ailleurs il était frappé de la maladie qui devait l'emporter — une fièvre typhoïde. Il avait épousé, depuis un an environ, une fille de M. Adam Jacob, Jr., de St. Jean-Baptiste. Sa famille réside dans la paroisse Est Bâton-Rouge.

Le Foyer Créole, Convent P. O., paroisse St. Jacques, du 14 janvier:

Décédée, le 11 janvier 1888, à 4 heures du soir, à l'âge de 50 ans, Mme Prudent Miro, née Emilie Landry.

Les funérailles ont eu lieu, jeudi soir, à 4 heures, à l'Eglise St. Michel.

La Sentinelle, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 14 janvier:

Sauf sur quelques grandes exploitations, les travaux de roulaison sont, à peu près, terminés, à la grande satisfaction des planteurs qui, malgré tout le tracas qu'ils ont causé, n'ont qu'à se féliciter du rendement et du prix que leur produit obtient sur le marché de la Nouvelle-Orléans.

—La longueur du Bayou Lafourche est de 118 milles. C'est un des tributaires du Mississippi, qui traverse une faible partie de la paroisse Ascension, toutes les paroisses Assomption et Lafourche.

—La compagnie du chemin de fer Morgan est en train de construire, sur les rives du Bayou Lafourche, en face de sa gare de Thibodaux, un wharf de cent pieds de long, sur lequel sera placé un ascenseur pour faciliter le chargement et la déchargement de tous les bateaux qui naviguent dans le Bayou.

—Les endroits de chasse deviennent déserts. Le gibier se fait tellement rare, que presque tous ceux qui avaient, jusqu'à présent, trouvé dans la chasse un agréable emploi de leurs loisirs, sont obligés d'y renoncer.

Le marché se plaint de ne point recevoir, comme d'habitude, l'abondance de gibier à plumes à laquelle nous étions habitués.

—L'ouverture de la session scolaire des écoles publiques de la paroisse a eu lieu lundi dernier, et, d'après ce que nous avons ouï dire, les écoliers sont plus nombreux que par le passé.

—Le juge Alfred Tête, de Napoléonville, paroisse Assomption, est décédé dimanche matin. Ses funérailles ont eu lieu le lendemain, au milieu d'un nombreux concours d'amis et de connaissances.

Le Courrier, Opelousas, paroisse St-Landry, du 14 janvier:

On nous écrit, de Hasseville:

"Bien que nous n'ayons pas un très beau temps, maintenant, nous sommes loin d'être éprouvés par la glace et la neige, ainsi qu'il l'a été dans le nord-ouest, ainsi que je l'ai été si souvent, quand j'habitais ces régions.

"Depuis un mois, les planteurs sucriers ont été passablement contrariés par le temps; aussi la roulaison a-t-elle été retardée et la nombre est petit des habitants qui aient achevé leurs travaux.

"La compagnie du chemin de fer a commencé à entourer sa voie de clôtures, à droite et à gauche, à partir de Cheneyjusqua Lafayette.

"Dans nos environs, les fermiers vont commencer à labourer aussitôt que la terre le leur permettra. Une fois commencée, la besogne ne s'arrêtera plus jusqu'à la fin des semailles."

Le South, Plaquemine, paroisse Iberville, du 14 janvier:

Nous apprenons que l'hon. M. E. J. Gay a fait une récolte plus belle que jamais sur son habitation St. Louis, bien qu'il ait perdu 60 acres de cannes par suite des récentes gelées. St. Louis est une des plus belles habitations de la paroisse. On y voit la preuve de ce qu'il est possible de faire sur nos terres, quand elles sont convenablement cultivées. Nous ne pouvons que féliciter notre honorable concitoyen de ce résultat et lui en souhaitons un meilleur encore pour l'an prochain, s'il est possible.

—L'ingénieur Brown, avec ses assistant, était en train, cette semaine, de marquer la ligne de la nouvelle levée. Après que cette ligne fut fixée, on s'aperçut qu'elle enlevait beaucoup de terrain aux propriétaires riverains. Pour éviter ce malheur, nos concitoyens se sont mis dit-on, cotisés pour faire construire la levée en forme de fer à cheval dont nous avons déjà parlé dans un de nos récents numéros.

L'Advertiser, Lafayette, paroisse Lafayette, du 14 janvier:

Peu de visiteurs cette semaine, dans notre localité et, par conséquent, peu d'affaires, par suite du mauvais temps.

L'absence de trottoirs en planches rend très difficile le mouvement parmi nous, pendant les mauvais temps. Ce travail serait, pourtant, peu coûteux; avec $12, on peut se procurer cent pieds de planches. Voici les immigrants qui nous arrivent. La triste situation de nos rues n'est pas fait pour les encourager à rester parmi nous; s'ils trouvaient ailleurs, partout où l'on prend plus de soin des voies de communication.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer est un article indispensable à la toilette pour la chevelure, elle en active la croissance.

Les progrès de la chirurgie.

Nous extrayons le passage suivant de la chronique scientifique de la *Gazette de France* du 28 décembre dernier:

Si l'on veut avoir une idée exacte des progrès de la chirurgie, il ne faut pas borner une telle étude à une simple revue des découvertes accomplies dans le cours d'une année. En restreignant ainsi le cadre des conquêtes de la chirurgie moderne, l'on risquerait fort ne n'avoir à enregistrer que quelques rares opérations nouvelles ou quelques faits pathologiques d'ordre secondaire. Mais une science reste-t-elle stationnaire quand ses bienfaits se multiplient chaque jour? C'est ce qu'il faut examiner. Il faut avouer qu'à l'heure actuelle l'on n'est guère plus avancé qu'il y a un an. Mais les opérations qui semblaient être l'apanage de quelque chirurgiens d'élite sont tombées dans le domaine commun de l'art. Aussi que d'affections regardées comme étant au-dessus des ressources de la chirurgie et qui sont radicalement guéries à l'heure actuelle, par un grand nombre d'opérateurs! La chirurgie, en devenant accessible à la majorité des docteurs instruits, arrachè à la mort des milliers de malades qui ne pouvaient pas bénéficier de l'habileté des maîtres de la science. Grâce à la vulgarisation des procédés opératoires, grâce surtout à la démonstration de la bénignité de certaines interventions jugées aventureuses, l'art chirurgical a atteint rapidement le haut degré de perfection où il est arrivé.

Les magnifiques résultats qui ont été obtenus sont dus à trois grandes découvertes qui ont bouleversé la pratique de la chirurgie. La suppression de la douleur en rendant possible d'entreprendre des opérations dont la durée dépasse une demi-heure, une heure et davantage encore? L'anesthésie par le chloroforme et l'éther a ouvert la voie aux progrès qui se sont succédé avec une rapidité extraordinaire.

Les perfectionnements apportés aux moyens d'hémostase ont eu pour résultat d'économiser avec parcimonie le sang des opérés. On sait que l'hémorragie est le plus souvent insignifiante, dans le cours des interventions sanglantes. Les pinces hémostatiques, différentes bandes compressives permettent maintenant d'opérer presque à sec. Anciennement, l'abondance de l'hémorragie était telle que c'était sur un cadavre que se terminaient certaines opérations. Et cependant, les chirurgiens auxquels nous faisons allusion étaient d'une habileté consommée. L'adresse de quelques-uns tenait du prodige, mais, malgré leur remarquable dextérité, ils perdaient de temps à autre un opéré avant la fin de l'acte chirurgical.

La troisième découverte qui a imprimé un essor prodigieux à la chirurgie est l'application de la méthode antiseptique. Une ère nouvelle commençait à partir de ce moment. L'étonnement fut grand quand on fut convaincu que la suppuration des plaies pouvait être évitée. La stupéfaction fut générale quand on eut prouvé qu'il était possible de même facilement d'obtenir la réunion des solutions de continuité par première intention, c'est-à-dire sans production d'une goutte de pus. Dès lors, le pronostic de plaies devint si favorable que l'on n'hésita plus à ouvrir le ventre, à fouiller dans les organes, à inciser, à enlever des viscères profondément cachés et qui avaient été respectés jusque-là avec une crainte superstitieuse. On porta le bistouri sur le foie, les reins, la rate, l'estomac, l'intestin, les organes génitaux internes, le larynx, etc., et l'on obtint des cures véritablement merveilleuses.

Dans le cours de cette année, toutes les grandes opérations qui été répétées, à maintes reprises, en France et à l'étranger. L'intervention a été plus active sur les poumons. On n'a pas hésité à se frayer une large voie à travers la cage thoracique pour attaquer directement par le fer ou le feu certaines lésions pulmonaires. Les cancers, les cavernes tuberculeuses. L'incision du tissu pulmonaire, parfois longue et profonde, n'a jamais été suivie d'accidents.

Nous nous arrêtons à ces rapides considérations et terminons cette revue en affirmant que si l'art chirurgal n'a pas fait de grandes découvertes cette année il n'en est pas moins vrai de dire que les opérations les plus hardies, les plus dangereuses ont été exécutées avec un succès qui a dépassé les prévisions de tous les esprits pendérés. Nous n'avons pas de statistiques pour prouver notre assertion par des chiffres, mais il faut tenir pour certain que la chirurgie est parvenue à conserver des membres qui semblaient être irrémédiablement perdus, qu'elle a pu remédier à de graves infirmités et qu'elle a réussi à sauver des malades dont la mort était attendue d'heure en heure.

LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-ITALIEN.—Nous trouvons la dépêche suivante dans la *République Française* du 31 décembre:

Rome, 30 décembre.

Le traité de commerce actuel franco-italien est prorogé jusqu'au 1er mars.

Les négociateurs pour la conclusion d'un nouveau traité vont s'engager incessamment.

M. Teisserenc de Bort, premier délégué français, a été reçu par M. Crispi, qui lui a prodigué les assurances de sympathie pour la France et d'estime pour sa personne.

Aucune discussion ne s'est engagée dans cette première entrevue.

M. Crispi s'est borné à exprimer le désir qu'on puisse arriver à un accord satisfaisant à la fois pour les deux pays.

LES TROIS PROPRIÉTÉS PRINCIPALES DE L'ANTIPYRINE.—Le docteur Albert Robin, en France, vient de publier au sujet de l'antipyrine une étude très complète et de laquelle il résulte expérimentalement, que cette substance a trois propriétés principales: 1. Eu premier lieu, elle agit sur le système nerveux dont elle modère l'excitabilité, non pas d'une manière purement dynamique, mais en agissant sur sa nutrition alimentaire; 2. Elle diminue la désintégration organique et abaisse plus encore les oxydations organiques, d'où la production d'un excès relatif d'acide urique et de matériaux extractifs azotés qui, en somme, sont moins solubles et, partant, plus difficilement éliminables que l'urée. Il est probable que cette influence sur la nutrition générale dépend immédiatement des effets de l'antipyrine sur le système nerveux, car les médicaments déprresseurs de l'activité nerveuse agissent presque tous dans le même sens; 3. L'antipyrine possède encore comme propriété particulière, un pouvoir antiseptique assez marqué, même à dose faible et qui semble se manifester aussi bien dans l'organisme,—et sans dommage pour lui,—que dans les expériences du laboratoire. De sorte que l'antipyrine sera applicable dans les céphalies, les migraines, les névralgies, les cardiopathies, les angines de poitrine, la fièvre typhoïde, la phtisie pulmonaire et les cas où les antiseptiques sont indiqués.

Le duc d'Aumale.

Nous lisons dans la *Liberté*:

On sait que l'Académie vient d'envoyer au duc d'Aumale la médaille qu'elle a fait frapper en souvenir et en reconnaissance de la magnifique donation qu'il lui a faite. Les délégués de l'illustre assemblée chargés de remettre cette médaille au prince exilé et de lui exprimer les sentiments qu'on éprouve pour lui au palais Mazarin, ne pouvaient s'empêcher de regretter hautement l'injuste proscription qui pèse encore sur le généreux donateur. Ils l'ont fait en termes aussi dignes que mesurés, mais ils devaient le faire et ont eu raison de les en blâmer, car ils ont été les interprètes fidèles, non seulement de l'Académie, mais on peut le dire de l'opinion publique.

Cette démarche, aussi honorable pour ceux qui l'ont faite que pour celui à qui elle a été adressée, a naturellement eu son écho dans la presse. Plusieurs de nos confrères ont aussitôt posé et discuté la question de savoir s'il ne serait pas aussi politique qu'équitable de rapporter le décret qui a exilé le duc d'Aumale et de faire cesser un ostracisme que rien n'a pu justifier.

Dans la polémique qui s'est élevée à ce sujet, nous distinguons particulièrement, ce matin, l'opinion d'un écrivain dont les paroles ne sauraient être suspectes et dont l'autorité est grande dans le parti républicain. M. Ranc examine, à son tour, cette question délicate. Dans un sentiment d'impartialité et de vérité qu'il ne dissimule pas sous des formules équivoques et que l'on doit louer, il reconnaît que le duc d'Aumale n'a jamais conspiré contre la République, qu'il ne conspire pas davantage aujourd'hui, qu'il a toujours professé pour les institutions établies le respect d'un bon citoyen et d'un vrai patriote, et qu'il a toujours mis la France au-dessus de toute considération de parti. Ce qu'il lui reproche uniquement, c'est d'avoir cédé à un mouvement d'irritation trop vive en écrivant au président de la République la lettre qui a motivé le décret d'expulsion; mais il conclut en disant qu'il verrait sans aucune peine son retour, s'il voulait bien faire les premiers pas et effacer d'une façon convenable cet acte de vivacité.

M. Ranc, en parlant ainsi, s'il n'ouvre pas tout à fait la porte par où pourrait rentrer l'exilé, l'entrebâille suffisamment pour nous convaincre que, dans son parti, on est disposé à ne pas opposer trop de résistance à ce que nous considérons comme une acte de véritable justice.

Demander à M. le duc d'Aumale le désaveu public de la lettre qu'il a écrite, ce serait évidemment exiger de lui une sorte d'amende honorable trop humiliante pour qu'on puisse l'espérer; mais est-il nécessaire d'en venir là. Toute sa conduite, depuis qu'il a été si brutalement frappé, n'atteste-t-elle pas la noblesse et la loyauté de ses sentiments? Que peut-on désirer de plus expressif? La façon chevaleresque dont il s'est vengé, en conservant et en abandonnant à la France ce trésor artistique, ce domaine inestimable qui se nomme Chantilly, ne dit-elle pas assez haut ce qu'est l'homme, capable de tous les devoirs, incapable de trahison?

Le duc d'Aumale est un soldat, un français dans la plus patriotique acception du mot. L'armée était sa famille plus encore que celle à laquelle il appartient par les liens du sang. Lorsqu'il a su que, sans violemment des rangs de l'armée, dépouillé du grade qu'il considérait comme une propriété inviolable, et cela sans avoir rien fait personnellement qui autorisât de telles rigueurs, il n'a pu contenir sa colère et il l'a exprimée dans les termes que l'on connaît. Il fallait comprendre cette colère et cette attitude du soldat dont on brise la carrière et l'épée qu'il comptait vouer, jusqu'à son dernier jour, à la défense de la patrie.

—On a répondu par la proscription. C'est plus qu'un tort, c'est une faute. Nous n'avons pas hésité à le dire quand le décret d'expulsion a été publié. Nous le répétons aujourd'hui encore avec une plus profonde conviction.

Si on veut, néanmoins, nous reconnaîtrons que les torts ont été réciproques; mais celui du duc d'Aumale était pardonnable, eu égard à l'âpreté qui l'était faite: celui du gouvernement l'était moins, parce que le gouvernement doit toujours rester au-dessus des sentiments de susceptibilité extrême qui peuvent entraîner un homme d'honneur lorsqu'il se voit injustement soupçonné et traqué.

M. Grévy, à qui fut adressée la lettre du prince, n'est plus chef de l'Etat. Son successeur ne s'honorerait-il pas devant l'opinion en effaçant la trace d'un incident fâcheux qui n'a certainement pas été favorable au bon renom de la République, et en pardonnant, au contraire, qu'elle se sent assez forte et assez généreuse pour renoncer, quand elle le peut sans péril, aux lois d'ostracisme?

Si le duc d'Aumale rentre en France, il est hors de doute que ce ne sera pas un conspirateur; suivant le mot célèbre de la Restauration: "ce ne sera qu'un Français de plus."

Le Journal des Débats:

Depuis dix-huit mois qu'il est en exil, plusieurs occasions se sont présentées où l'on aurait pu s'attendre à voir son nom mêlé à certaines manifestations de parti. Nous n'avons pas entendu dire qu'il se fût écarté de la réserve dont il paraît s'être fait une loi. Dans les polémiques de presse et les interpellations que le parti radical ne nous a pas ménagées au sujet des "menées monarchiques" nous ne nous souvenons pas qu'il ait jamais été question du M. le duc d'Aumale. Et cependant l'Extrême Gauche est vigilante, et l'on sait qu'on ce qui touche "le péril de droite" rien n'échappe à son attention.

On peut donc dire que le ministère est fort à l'aise pour examiner en ce moment la situation de la famille royale, et pour prendre la décision qu'il jugera convenable. Il peut le faire sans préoccupations constitutionnelles et sans inquiétudes politiques. La présence de M. le duc d'Aumale en France n'est évidemment pas plus dangereuse pour la république que celle de tel ou tel autre membre de sa famille, auquel notre territoire n'a pas été interdit. Il ne reste plus, pour expliquer la prolongation de son exil, qu'un incident d'une importance très secondaire, et dont le souvenir est depuis longtemps effacé. Rien ne nous paraît s'opposer à ce que le gouvernement ne laisse pas l'Institut s'acquitter seul d'un devoir de courtoisie et de gratitude. En rouvrant les portes de la France au soldat dont l'épée a loyalement servi son pays, à l'écrivain dont la plume contribue à l'honneur et à la bonne renommée des lettres françaises, au collectionneur ingénieux et au généreux donateur des richesses artistiques de Chantilly, il nous semble que le gouvernement s'honorerait lui-même, et que cette mesure si équitable trouverait dans la partie saine de l'opinion publique une complète approbation.

Le conflit européen.

Les journaux de France, du 30 décembre, nous apprennent que le correspondant du *Times* de Londres à Vienne, dit avoir appris, d'un ancien officier autrichien, qui parcourt en ce moment la Pologne, que partout dans cette province on procède à des armements. Néanmoins, une guerre immédiate ne semble pas probable, parce que la Russie n'est pas prête, et qu'elle désire en conséquence ne pas se laisser entraîner avant un an dans un conflit militaire.

Le correspondant anglais ajoute qu'à Vienne l'opinion publique reste pessimiste. On croit généralement que l'Allemagne veut la guerre, et tout le monde craint que le cabinet de Berlin ne se décide à quelque acte soudain, qui rende inévitable l'ouverture des hostilités.

Le correspondant du *Standard* de Londres à Berlin dit tenir de bonne source que, lors de la visite du Czar à Berlin, l'empereur Guillaume ayant fait allusion aux mouvements de la cavalerie russe en Pologne, le Czar répondit évasivement.

La *Gazette de Lausanne* qualifie de "roman invraisemblable" la nouvelle que M. de Bismarck aurait fait des propositions à la Suisse pour l'entraîner dans la triple alliance.

Elle affirme qu'une proposition n'a été faite au Conseil fédéral qui ne pourrait que les repousser.

Les *Politische Nachrichten* de Berlin publient un nouvel article alarmant; d'après cette feuille, qui a des attaches officieuses, des chemins de fer de la frontière polonaise auraient reçu l'ordre de l'état-major général russe de fournir des tableaux hebdomadaires de leur matériel pouvant servir au transport des troupes. On aurait également fait d'importantes commandes d'instruments de chirurgie à Saint-Pétersbourg. L'article conclut en demandant à la Russie des déclarations précises. Cette reprise de la campagne de presse a produit une certaine émotion.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe de M. de Bismarck, faisant un exposé de la situation politique générale, s'exprime de la manière suivante:

"Bien que l'on puisse constater qu'il n'y a, pour le moment, aucune raison de se livrer à une inquiétude plus grande que celle que l'on éprouvait peu de temps avant les fêtes de Noël, on est, malgré cela, obligé de reconnaître qu'il n'y a pas lieu non plus d'envisager les choses d'une façon plus optimiste."

Décédé hier, 15 janvier, à 9 1/2 heures a. m., à De Lassus, Mo., à l'âge de 74 ans, AUGUSTE DEHAULT DE LASSUS, natif de la Nouvelle-Orléans.

Décédé, le 11 janvier 1888, J. A. ROUSSEAU, natif de la Nouvelle Orléans, à l'âge de 67 ans.

De la part des familles Doléry et Rousseau.

Les journaux des Opéloupas et Attakapas sont priés de reproduire cette annonce.

Décédé hier, à quatre heures p. m., à l'âge de 86 ans, BERNARD LAVIGNEY, natif de Bordeaux et résident de cette ville, âgé de 54 ans. Les parents et amis de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 17 courant, à quatre heures précises. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Claiborne No 473, encoignure Annette, Troisième District.

De la part de ses enfants.

Les journaux de Bordeaux sont priés de reproduire cet avis.

ERNEST C. VILLERÉ,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en fûts et en bouteilles, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Bell & Cie. 10 déc—1an

SEMENCE DE RIZ!
Semence de riz, choix, de la Caroline et du Honduras, vannée et passée au crible.
A vendre par ERNST & CO.,
17janv—3m. Coin Magazine et Julie.

Dix-huitième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:	
Sur risques de feu	$225,[illegible]
Sur risques de marine	3,756 82
Sur risques de rivière	3,710 34
	$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886	70,255 00
Primes totales	$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes	27,397 12
Revenus	$329,926 26
A déduire, pertes payées sur risques de feu...$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67
Sur risques de rivière	155 63
Total des pertes payées	$127,208 11
Retour de primes et cancellations	5,221 17
Commissions	35,837 24
Réassurance	17,809 54
Licences	1,000 00
Dépenses de bureau et dépenses salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, livres, publications, etc.	34,406 30
Déboursés	$221,[illegible] 36
Surplus	$108,[illegible]
Primes non acquises de 1887	$ 60,255 00
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00
	$94,695 00
Bénéfice net	$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat de Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats Unis à 6 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à 4 0/0 de la Nlle-Orléans (des $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,434 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
17 janv—1m

Banque Nationale Germania—Nouvelle Orléans 11 janvier 1888—A l'élection annuelle pour Directeurs de cette Banque, qui a eu lieu le 10 courant, MM. les suivants dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante:
T. PRUDHOMME, H. R. GOIREVE,
JOHN F. KRANZ, NR. MILLER,
MORRIS SCHWABACHER, HENRY ABRAHAM,
J. C. DENIS, LAURENT SAGNE, LACAS
GEO. R. FINLAY.
Et à une réunion de la Direction, qui a eu lieu ce jour, M. T. PRUDHOMME a été réélu Président à l'unanimité.
J. L. BERCIER,
14janv—1sem. Caissier.

A vendre.
L'habitation "Star" de MM. L. Moutz & Cie., à St-Jean-Baptiste, sur la rive gauche du Mississippi. La propriété est en parfait état et en pleine culture.
La récolte qui vient d'y être faite, a rendu 520 boucauts de sucre. Il y a 200 arpents d'excellentes souches de cannes d'une année, assez de plant de cannes pour couvrir 160 arpents et des